

Rue Crec'h Ugen 22 810 Belle-Isle-en-Terre 02 96 43 08 39 À Belle-Isle-en-Terre, le 14 février 2020

DDPP

9, rue du Sabot

B.P. 34

22 440 PLOUFRAGAN

Objet : Consultation publique EARL de la Roche Martin

Madame, Monsieur,

Notre association a pris connaissance du dossier présentant le projet d'extension de l'élevage porcin appartenant à l'EARL de la Roche Martin à Hillion. Celui-ci nous interroge sur certains points :

• Concernant la consommation d'eau de l'élevage

Il est précisé que l'élevage consommera après projet 7 009 m³/an. Ce chiffre est mentionné à la fois dans le CERFA et dans la déclaration du forage. Néanmoins dans la pièce n°6 « Guide technique conformité », il est précisé à l'article 18 que la consommation annuelle d'eau s'élèverait à 7 075 m³/an.

· Concernant la convention pour l'exportation de la phase solide issue du TRAC

La convention ne précise pas la périodicité des exports vers l'installation de méthanisation Émeraude Bio Énergie. Seule est présente la mention « La fréquence d'enlèvement des co-produits sera en adéquation avec la capacité de stockage du producteur » qui n'apporte aucun élément pour préciser ce point.

· Concernant l'équilibre de la fertilisation

Les rendements prévisionnels des cultures sont supérieurs à ceux proposés comme référence dans l'annexe 3 de l'arrêté du 17 juillet 2017 établissant le référentiel régional de mise en œuvre de l'équilibre de la fertilisation azotée en Bretagne sur les terres de l'EARL de la Roche Martin comme sur celle du prêteur, la SCEA de Carmin. Ces rendements ne sont pas justifiés dans le dossier, ne nous permettant pas de savoir s'ils sont régulièrement, ou non, atteints par ces 2 entités.

• Siège social

Eau & Rivières de Bretagne Centre Régional d'Initiation à la Rivière 22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE

Tél.: 02 96 21 38 77 www.eau-et-rivieres.org



Concernant les nuisances

Il est précisé dans la pièce n°6 « Guide technique conformité », à l'article 31 que « [Le bâtiment] avec la diminution de porcs charcutiers élevés sur lisier devrait voir son impact diminuer quant à la thématique odeur ». Nous n'avons pas trouvé de mention dans le dossier permettant de savoir de quelle diminution il était question. En effet, selon l'arrêté préfectoral du 14 juin 2013, cet élevage compte 1700 places d'engraissement dont 860 sur lisiers. Le projet prévoit 280 places supplémentaires sur TRAC mais ne fait aucune mention d'une réduction du nombre de porcs charcutiers produits sur lisier, la seule indication est que le nombre de place sur lisier reste identique.

Concernant les impacts cumulés de cet élevage avec les autres environnants

La consultation du site <u>www.geobretagne.fr</u> en date du 10 février 2020, nous a permis de constater qu'un autre dossier avait reçu un avis de l'autorité de environnementale : le GAEC Botrel à Hillion, avis en date du 31 octobre 2013.

La pression des deux élevages sur la ressource en eau n'est aucunement abordée. En effet, a aucun moment il n'est fait de cumul des consommation d'eau par les élevages, des ressources utilisées.

Sur les émissions d'ammoniac dans l'air et leur retombées, les impacts de plusieurs élevages proches se cumulent forcément et entraînent des impacts environnementaux et sanitaires. Sur ce point non plus, nous ne disposons pas d'éléments d'analyse des impacts cumulés, ni d'ailleurs sur celui de l'élevage de l'EARL de la Roche Martin seul.

Enfin, l'EARL de la Roche Martin se situe sur la baie de Saint-Brieuc, toujours en proie aux algues vertes. Si la non-dégradation de la pression azotée sur le bassin versant est un minimum à respecter, elle est bien insuffisante pour venir à bout du phénomène des marées vertes.

Pour notre association, la seule ambition qui doit prévaloir aujourd'hui est celle d'une amélioration constante de la qualité de l'eau. Les améliorations techniques ne doivent pas participer à augmenter la concentration et l'intensification des élevages mais bien à réduire les flux de pollutions diffuses et leurs impacts sur notre territoire.

Nous vous remercions par avance de l'attention que vous porterez à la présente. Dans cette attente, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre considération distinguée.

Dominique LE GOUX, Animatrice vie associative

• Siège social
Eau & Rivières de Bretagne
Centre Régional d'Initiation à la Rivière
22810 BELLE-ISLE-EN-TERRE
Tél.: 02 96 21 38 77
www.eau-et-rivieres.org

